

Projet Educatif



Appliqué au 1^{er} janvier 2024

Projet Educatif et Pédagogique **Espace Jeunes Intercommunal de Figeac 14-25 ans**

Objectifs :

L'Espace Jeunes Intercommunal de Figeac se situe dans les courants de l'Education Active, fondée sur l'expérimentation.

L'Espace Jeunes est un lieu d'accueil ludique. Il a comme objectifs de :

- permettre l'émancipation de l'individu dans une démarche d'adhésion volontaire, de réalisation personnelle où promotion individuelle et projet collectif se conjuguent.
- de favoriser l'autonomie du public accueilli et d'en permettre son apprentissage.

L'autonomie est conçue comme un moyen permettant à l'individu d'être acteur de sa propre vie et de se déterminer selon des règles librement choisies.

- promouvoir le vivre ensemble dans le respect et l'acceptation des différences, en permettant la mixité sociale (intergénérationnelle, de genre, d'origine sociale, ethnique...), dans une démarche de démocratie participative où tout individu peut s'exprimer librement dans le respect de la règle commune où chacun est pleinement responsable de ses actes, doit exercer ses devoirs et faire valoir ses droits
- permettre aux jeunes de trouver et prendre place dans la cité.
- Information Jeunesse : répondre aux besoins d'information du public jeune 14-25 ans sans restriction de domaines dans la limite de la législation en vigueur
- favoriser l'accès aux activités de loisirs dans et hors les murs

Démarche

Les activités

L'Espace Jeunes propose des actions de pratiques collectives, dans et hors les murs, créatrices de lien social, d'équité, de justice sociale et manifestant l'effort de chacun pour y accéder. Ces activités sont considérées comme des moyens d'atteindre un ou plusieurs objectifs éducatifs de la structure.

Equipe d'encadrement :

L'équipe de l'Espace Jeunes est composée de 7 ETP soit 5 animateurs dont 1 apprentie en BUT carrières sociales option animation., 1 mi-temps administratif , 1 mi-temps direction et un mi-temps Educateur Spécialisé.

L'équipe de l'Espace Jeunes se doit d'être à l'écoute des personnes accueillies, d'être bienveillante à leur égard. Elle se doit également d'effectuer si nécessaire le relais vers les structures spécifiques des personnes dont les demandes et les attentes ne relèvent pas de ses compétences.

L'équipe d'animation est pluridisciplinaire et comprend au moins un membre dédié à l'accompagnement des publics relevant du travail social.

Chaque membre du personnel de l'Espace Jeunes se doit d'informer les autres membres de l'équipe de ses actions et/ou projet en cours et de leur évolution.

Rôle de l'animateur :

L'animateur doit prendre chaque individu en considération. Il est l'adulte référent pour le public accueilli. A ce titre il se doit de respecter et faire respecter le règlement intérieur. Conséquemment l'animateur a également pour rôle d'expliquer le « pourquoi » de la règle.

L'animateur doit faire vivre le lieu d'accueil en suscitant l'émulation, la curiosité, l'intérêt et faciliter la relation entre les membres du groupe. L'animateur aura le souci de rendre le lieu

accueillant et de respecter le rythme de vie du public accueilli. Il doit se rendre disponible pour répondre aux demandes du public.

Moyens :

Pour atteindre ses objectifs l'Espace Jeunes s'appuie sur différents pôles et équipements formel ou informel sous la responsabilité d'un animateur référent. Ces mêmes pôles développent leurs propre actions dans une logique de projet ouvert et collaboratif.

- L'Espace Jeux : il accueille les jeunes de 14 à 25 ans. Il est composé de trois parties : un espace jeux vidéo en ligne à la mezzanine et une console, un espace jeux de société et un espace bar sans alcool équipé de baby foot et d'un billard.
-
- La salle musique : Elle accueille les musiciens de 14 à 25 ans et au-delà si l'équipement est sous-utilisé. Elle comprend un système de sonorisation, une batterie et un studio d'enregistrement. La salle est accessible sur réservation auprès de l'animateur référent.
- Les salles polyvalentes : Ces salles sont dédiées à l'équipe d'animation pour toutes activités entrant dans le fonctionnement de l'Espace Jeunes. Elles peuvent également être mises à disposition des jeunes pour des projets personnel et/ou collectif sur accord préalable de l'équipe d'animation dans le cadre du règlement intérieur.
- L'atelier bricolage : C'est un espace équipé d'outillage permettant la réalisation d'ateliers de bricolage et de petite réparation mécanique. L'utilisation de cet équipement est soumise à la présence d'un animateur.
- L'accompagnement de projet : L'Espace Jeunes accompagne les jeunes dans leur projet personnel, individuel ou collectif. Cet accompagnement privilégie la démarche plus que la réalisation. Tout accompagnement de projet doit faire l'objet en préalable d'une définition des rôles et des tâches de chacun dans les limites de temps, de savoir faire et de moyens.
- Les actions Hors les Murs : Ce sont toutes les actions nécessitant de délocaliser le lieu de réalisation en dehors du site propre de l'Espace Jeunes : séjours, sortie à la journée etc.... Le règlement et le Projet Educatif de la structure se prolonge naturellement sur tout ces lieux.
- L'information Jeunesse : L'Information jeunesse s'adresse à tous les jeunes de 14 à 25 ans du territoire. Les jeunes peuvent y trouver toutes les informations qu'ils leurs sont utiles pour leur projet dans tous les domaines de la vie quotidienne (mobilité, études, sexualité....) et en toute confidentialité, accompagné par l'équipe d'animation de l'Espace Jeunes. Ils y trouvent également une aide à la rédaction de C.V et de lettre de motivation pour leurs recherches de stages ou d'emplois saisonniers.
- L'accueil : Le public doit être considéré avec bienveillance. Le lieu se doit d'être accueillant et permettre aux jeunes d'évoluer dans un milieu paisible. L'équipe d'encadrement se doit d'être à l'écoute du jeune et répondre à ses demandes dans la limite des attributions de l'Espace Jeunes et du Projet Educatif. Les publics présentant une spécificité n'entrant pas dans les compétences de l'équipe de l'Espace Jeunes devront, avec leur accord, être orientés vers les professionnels concernés.

Le Jeune évolue comme il le souhaite dans l'Espace Jeunes dans le respect des règles. L'équipe de l'Espace Jeunes se doit d'être vigilante sur le respect du rythme du jeune et ne pas le solliciter en permanence.

Lors de son inscription le public doit être informé de toutes les possibilités offertes par l'Espace Jeunes.

L'Espace Jeunes peut également accueillir un public adulte. La place de celui-ci est déterminée lors de l'élaboration de la fiche action. Sa présence dans la structure doit dans tout les cas apporter une valeur ajoutée à l'action et en particulier en direction des jeunes.

Prévention :

L'Espace Jeunes est également un lieu d'information et de prévention primaire où toutes personnes doit trouver les ressources nécessaires à son épanouissement personnel. L'équipe aura pour démarche la réduction des risques dans une attitude bienveillante. Il s'agit de questionner les représentations des jeunes en permettant à l'individu de conscientiser ses actes et à le responsabiliser. L'équipe aura pour souci de diffuser les messages de sensibilisation tant sur le mode individuel (discussion informelle...) et en mode collectif (café débat, forum...).

L'Espace Jeunes est également un relais pour les professionnels des structures de prévention spécialisé. A ce titre il peut accueillir des permanences dont les conditions d'accueil seront définies par convention.

Actions

Les actions menées dans et hors les murs doivent faire l'objet d'une programmation annuelle afin de permettre la meilleure adéquation possible entre la gestion financière, l'organisation des temps de travail et la planification des salles. A ce titre les animateurs devront remplir les fiches actions qui seront présentées en réunion d'équipe. Le choix des actions sera discuté lors de ces temps de travail sous l'arbitrage du responsable de l'Espace Jeunes. Toute action engagée devra faire l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative..

Afin d'être réactif aux projets de jeunes et d'être en capacité de répondre aux demandes de partenariat il sera nécessaire d'être vigilant et ne pas prévoir une programmation trop lourde.

Evaluation

L'évaluation est partie intégrante de tout projet, de toute action. Elle doit être critique et sommative. Elle doit être élaborée et présente dans tous les temps de préparation et d'exécution. Elle ne doit pas seulement mesurer l'efficacité mais également l'efficience. Elle s'effectue sur trois temps :

- Evaluation ponctuelle par action : mesure l'impact par rapport au projet d'activité
- Evaluation annuelle : mesure la cohérence des actions entre elle
- Evaluation sur le long terme : bilan prospectif (entre 3 et 5 ans) : mesure l'efficience des activités par rapport au Projet Educatif de l'Espace Jeunes

Partenariat

L'équipe éducative reconnaît comme partenaire toutes structures ou personnes apportant une valeur ajoutée au Projet Educatif de l'Espace Jeunes ou à l'une de ses actions. Le partenariat est ainsi entendu comme un acte volontaire de part et d'autre où chaque parti prend une part active tant à la construction de l'action que dans son déroulement. La contractualisation par le biais d'une convention doit être recherchée sans toutefois constituer un frein à la réalisation du partenariat.

Fonctionnement :Participation :

Le public doit être adhérent à l'Espace Jeunes. Le coût de l'adhésion est de 2 euros pour l'année.

Horaires et jours d'ouvertures.

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des besoins des jeunes et des capacités de l'équipe d'animation.

Périodes scolaires :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 09 H 00 – 18 H 00 / Mercredi : 12 H 00 18 H 00
- Vacances Scolaires : 13 H 30 – 18 H 00